

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 janvier 2025**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 34
Absents excusés : 03

Date de convocation : 16/01/2025

Délibération N° D-2025-2301-07

Membres présents : 34 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BERBACH Gisèle, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri.

Monsieur HELLER Jean-Luc a donné pouvoir à HELLER Jean-Luc pour voter en son nom.

Madame DIETRICH Isabelle a donné pouvoir à VOGEL Justin pour voter en son nom.

Monsieur EHRHART Mathieu a donné pouvoir à RAPINAT Fabien pour voter en son nom.

Madame JULES Adeline a donné pouvoir à WEISS Henri pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 3/37

Madame HUCKERT Claudine.

Messieurs ZILLIOX Raymond, HABER Alain.

Objet : Points d'accueil et d'écoute pour les jeunes : avenant à la convention existante avec l'association ALT

La convention signée avec l'association ALT en 2022 a permis la mise en place d'un Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ). Ce PAEJ permet à chaque jeune et aux familles de trouver un lieu d'accueil et d'écoute où les questions relatives au mal être et aux problématiques adolescentes peuvent s'exprimer en toute confidentialité ; des permanences ont lieu au sein des deux collèges du territoire et sur demande en d'autres lieux, à raison de 4 h d'accueil par semaine.

La demande d'accès à ce service est en constante évolution sur le territoire. Pour compléter l'offre existante en faveur de la jeunesse, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de passer de 4h à 6h hebdomadaires, soit 3 h par semaine dans chacun des deux collèges du territoire, et sur demande en d'autres lieux.

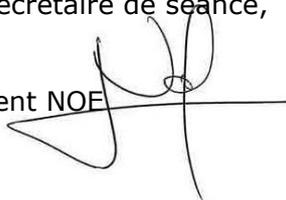
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **approuve** l'augmentation de l'offre du PAEJ
- **cofinance** ce dispositif à hauteur de 8 692 € par année pleine à compter du 1er février 2025
- **autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention existante avec l'association ALT.

Fait à Truchtersheim, le 29 janvier 2025

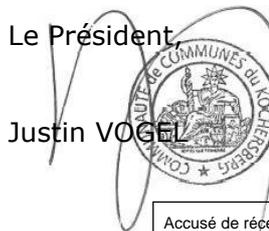
Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL



Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20250123-D-2025-2301-07-DE
Date de télétransmission : 29/01/2025
Date de réception préfecture : 29/01/2025